

Etaient présents : Jeanne COUTIERE, Jean-Pierre BUSIAU, Joël LAFITTE, Jean-Michel LINXE, Florence MINIOU, Patrick PERSILLON, Nicolas ROUSSELLE.

Etaient absents : Simon CLAEREBOUT, Emeline GAUGIN, Iker GOROSTEGUY, Martine Lamarque.

Date de convocation : 23 janvier 2023

Secrétaire de séance : Joël Lafitte

### **1- Recrutement d'un aubergiste**

Après avoir passé en revue les différentes candidatures, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de proposer un bail commercial à Monsieur Pascal HURE, qui tient aujourd'hui un restaurant à AYTRE.

Le bail commercial démarrera le 8 février 2023, pour une ouverture souhaitée dès que les formalités seront accomplies, au 1<sup>er</sup> avril au plus tard.

Le loyer, comprenant l'auberge, le logement, la licence IV, le matériel, est fixé à 400 euros et ne sera exigible qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023. Il sera révisable selon la variation de l'indice trimestriel des loyers commerciaux.

Le conseil Municipal charge madame la maire de toutes les formalités nécessaires.

### **2- Gratuité du loyer de décembre 2022 de la Galérica**

La maire propose que le dernier loyer du Restaurant Communal pour le gérant de La Galérica pour la période du 1<sup>er</sup> au 18 décembre soit gratuit

Le conseil Municipal charge madame la maire de toutes les formalités nécessaires.

### **3- Rachat à la société Galérica**

Il a été convenu de racheter le contenu de la cuve de gaz restant à la société la Galérica.

Le conseil Municipal charge madame la maire de toutes les formalités nécessaires.